



## Compte-rendu de la réunion Comité de programmation du GAL Pithiverais & Gâtinais du 01 Octobre 2019

### Etaient présents

---

- **Collège public : 6/10**
  - **Membres titulaires** : Mmes BEVIERE, ROBINEAU  
MM. de RAFELIS, MALET, TARTINVILLE
  - **Membres suppléants** : Mme MELZASSARD
- **Collège privé : 10/16**
  - **Membres titulaires** : Mmes ALERBACK, BUTOR, BOFFIN, DALLOT, SOUCHET  
MM. BUIZARD-BLONDEAU, GODEAU, LEFEBVRE, RICHARD
  - **Membres suppléants** : M. PARENT
- **Invités** : Mme BELLOT-BERNARD  
MM. COUVRAND, VOYER

### Etaient excusés :

---

- **Collège public** : Mme LUCAS  
MM. BERTHAUD, NERAUD, THION, BARRIER
- **Collège privé** : Mme MICHE  
MM. ANGUERA, GOUT, SIMONET

Mme DALLOT, Présidente du Comité de programmation, accueille les membres de cette instance. Le double quorum étant atteint, elle soumet à validation le compte rendu du dernier comité de programmation du 11 juin 2019. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé.

### PRESENTATION DES PROJETS POUR AVIS D'OPPORTUNITE

#### ▪ **Projet « Une nouvelle vie pour le musée Saint Sauveur de Nibelle »**

Présentation du projet par MM. ARCHENAUULT et LEMOINE

A l'issue de cette présentation, suit un échange avec la salle.

M. RICHARD demande si le budget évoqué en séance prend en considération l'aide du Crédit Agricole dans le cadre de l'appel à mécénat ? Une aide a été validée de l'ordre de 1500 € à l'association.

MM. ARCHENAUULT et LEMOINE répondent que cette aide n'a pas été intégrée car la réponse est très récente. Pour autant, malgré toutes les aides, l'association devra financer sur ses fonds propres une partie du projet.

Mme ROBINEAU demande si les recettes de billetterie et les fruits des ventes en boutique seront conservés par l'association ou récupérés par la mairie.

MM. ARCHENAUULT et LEMOINE indiquent que c'est bien l'association qui conservera tout. Cependant les tarifs sont très bas, de l'ordre de 3 € l'entrée. Ils ajoutent que la collectivité conserve à sa charge l'électricité et le chauffage des lieux.



M. de RAFELIS souhaite connaître les chiffres de fréquentation du site avant la rénovation et les perspectives pour développer l'activité du site.

MM. ARCHENAUULT et LEMOINE précisent que le site est fermé depuis au moins deux ans et compte tenu de l'état très vieillissant des présentations, la fréquentation était devenue quasiment inexistante. Il n'est donc pas possible de donner un chiffre précis de visiteurs sur les dernières années de fonctionnement. Dans les perspectives, le fait de renouveler la scénographie, en rendant les espaces plus clairs et accessibles, de communiquer notamment au travers des réseaux sociaux, devrait permettre d'accueillir un flux de visiteurs.

M. BUIZARD-BLONDEAU félicite ces bénévoles pour leur implication et la clarté de leur présentation. Il souligne toutefois l'importance d'avoir une communication forte lors de l'ouverture. Les montants envisagés paraissent faibles pour avoir un véritable impact auprès des visiteurs. Un appel à un prestataire extérieur permettrait d'avoir une communication de qualité. Il ajoute qu'il ne faut pas se contenter des réseaux sociaux, où tous les acteurs sont déjà présents, et où le risque est grand d'être noyé dans une masse importante d'informations.

MM. ARCHENAUULT et LEMOINE indiquent que l'association est très ouverte aux différents conseils, suggestions qui peuvent être formulés pour avoir la meilleure communication possible.

Mme ROBINEAU demande s'il y a des commerces sur la commune de Nibelle ?

MM. ARCHENAUULT et LEMOINE répondent favorablement. Le village comprend deux bars, un restaurant, une épicerie, une boulangerie. Mais aussi un camping et très prochainement une aire de camping-car.

M. RICHARD suggère de contacter l'ADRT, qui peut être un vecteur de communication.

MM. ARCHENAUULT et LEMOINE précisent qu'ils sont actuellement en phase de travaux avec l'objectif de les finaliser pour une ouverture sur la saison 2020. La communication n'était jusqu'à ce jour pas une priorité, même s'il est important de l'anticiper.

Mme ROBINEAU demande si le nom du musée sera amené à changer ?

MM. ARCHENAUULT et LEMOINE indiquent que le nom actuel a une connotation religieuse qui n'est pas en cohérence avec les collections. Un nouveau nom sera effectivement recherché avant son ouverture.

Mme BEVIERE demande si l'association est en contact avec la Société des Amis de la Forêt d'Orléans (SAFO) ?

MM. ARCHENAUULT et LEMOINE précisent qu'à ce stade ce sont surtout des contacts avec l'ONF qui ont été établis. Cependant l'association sera amenée à développer des partenariats pour le volet pédagogique. De même, un bâtiment dans la cour du musée pourra accueillir des expositions temporaires, des conférences.

M. TARTINVILLE ajoute que la communication a un rôle important pour favoriser l'ouverture du musée. Le site internet n'est pas forcément une priorité et il est essentiel d'avoir une communication papier de qualité. Par ailleurs, la réfection des sols serait plutôt du ressort de la collectivité qui est propriétaire des lieux.

Mme MELZASSARD précise qu'il est toutefois essentiel aujourd'hui pour une structure d'avoir un site



internet. L'e-réputation est un critère à ne pas négliger pour développer l'attractivité du territoire.

Mme ROBINEAU s'interroge de ne pas voir d'aide de la Communauté de Communes ?

M. RICHARD répond que la Communauté de Communes n'a pas la compétence culture. Cependant, cette action peut aussi être envisagée sous l'angle d'une attractivité touristique, une demande d'aide pourrait être effectuée dans cette approche.

M. BUIZARD-BLONDEAU demande si l'occupation des locaux a été formalisée par un écrit avec la collectivité, ceci dans un souci de durabilité de l'action. Par ailleurs, il souhaite connaître le nombre de bénévoles impliqués dans le projet de musée.

MM. ARCHENAUULT et LEMOINE indiquent qu'à ce jour ce sont 12 bénévoles investis dans le musée. Néanmoins, il sera sans doute nécessaire de recruter de nouvelles personnes pour assurer le bon fonctionnement du musée. Concernant l'occupation des lieux, une convention a été signée avec la commune.

Mme DALLOT remercie MM. ARCHENAUULT et LEMOINE pour cette présentation.

▪ **Projet « Aire de camping-car à Château-Renard ».**

Mme DALLOT invite MM. BENEDIC et BURON à présenter cette action.

A l'issue de cette présentation, suit un échange avec la salle.

Mme DALLOT souligne que cette proximité avec le centre-ville de Château-Renard est intéressante.

M. BURON précise que les sociétés de camping-caristes contactées dès l'origine du projet ont émis cette recommandation d'être au cœur de ville.

M. TARTINVILLE ajoute que cette action est tout à fait dans la continuité des aides octroyées sur d'autres communes. Il ajoute qu'un affichage des différents points accessibles aux camping-cars pourrait être envisagé permettant d'avoir une cohérence globale à l'échelle du GAL.

M. de RAFELIS souligne l'intérêt des aires de service pour le développement touristique du territoire. Il ajoute qu'une demande d'aide financière pourrait être adressée à la Communauté de Communes.

M. BUIZARD-BLONDEAU demande s'il est prévu une convention avec le Super U ?

M. BENEDIC répond qu'effectivement un bail emphytéotique est prévu pour l'occupation de cet espace avec utilisation des réseaux.

Mme DALLOT remercie MM. BENEDIC et BURON de cette présentation.

▪ **Projet « Création d'un réseau d'acteurs et de sites autour du personnage et l'œuvre du rosiériste André EVE ».**

Mme DALLOT invite M. PARENT à présenter cette action.

A l'issue de cette présentation, suit un échange avec la salle.

M. TARTINVILLE indique qu'en COTECH, il avait précisé qu'il serait bon qu'une participation financière de l'association soit prévue au budget.



Mme COATGLAS précise que la règle qui s'applique est celle écrite dans les fiches actions du GAL Pithiverais & Gâtinais. Cette règle prévoit que pour 1€ de fonds publics, Leader apporte 4 €. Nous ne pouvons pas établir une règle de calcul différente pour une structure ou pour une autre. Dans le cadre de ce projet de coopération, chaque GAL ayant des règles d'intervention différentes, il est prévu qu'au budget global, l'association intervienne à hauteur de 17 000 € soit 14% du budget total.

Mme ROBINEAU demande à combien sera vendu le livre ?

M. PARENT indique qu'il est prévu d'éditer 2000 exemplaires du livre, vendu probablement à 25 € l'unité.

M. BUIZARD-BLONDEAU s'interroge sur l'intervention financière de Leader sur le colloque qui par nature n'est pas pérenne.

M. TARTINVILLE répond qu'il s'agit avant tout de consolider le réseau qui va être mis en place dans le cadre de cette coopération, des actes du colloque permettront aussi de faire perdurer l'opération.

Mme COATGLAS ajoute qu'il s'agit probablement d'un premier colloque qui sera suivi d'autres sur les territoires partenaires permettant d'apporter une continuité dans l'opération.

M. de RAFELIS souligne qu'il est difficile de considérer que ce colloque ne va concerner que le Pithiverais. Pourquoi les autres territoires n'interviendraient-ils pas sur cette dépense ?

M. PARENT précise que l'association est très attachée au souci de pérennité et qu'il est important pour l'ensemble des territoires de mutualiser, de partager leurs connaissances. Le colloque sera un élément fondateur et une base du travail engagée par les différents partenaires. Lors de la présentation du projet sur les autres territoires, c'est exactement la réflexion inverse qui a été évoquée : pourquoi payer un colloque dont le territoire ne sera pas maître et dont la visibilité ne retombera que sur le territoire qui accueille.

Mme COATGLAS ajoute que chaque territoire va avoir la possibilité de présenter des actions en dehors du tronc commun, ainsi la création du jardin en Midi Quercy pourra être financée sur l'enveloppe de ce territoire. De même pour la recherche d'un jardin et la réimplantation du jardin du manoir de la Possonnière pourra être prévue soit sur l'enveloppe du Vendômois, soit sur celle du Blésois.

M. TARTINVILLE conclut ce point en mettant en avant le principe de territorialité des actions des GALs, il apparaît plus difficile de justifier qu'un événement soit financé alors qu'il ne concerne pas son propre territoire.

Mme ROBINEAU demande si les intervenants sont d'ores et déjà identifiés.

M. PARENT précise que la méthode d'organisation est clairement établie mais qu'à ce stade les intervenants ne sont pas précisément identifiés. Un comité de pilotage sera créé pour construire ce projet.

M. de RAFELIS interroge sur le côté optimiste du budget. Si l'un des acteurs ne suit pas le projet qu'advient-il de celui-ci ? Par ailleurs les aides envisagées sont complexes.

Mme BEVIÈRE ajoute que le dispositif A Vos ID sur le Pithiverais est quasiment consommé, ne reste de disponible que 35 000 € avec déjà en carton un projet des Minuits.

Mme DALLOT remercie M. PARENT de cette présentation.

**AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION SUR LES PROJETS PRESENTES POUR AVIS D'OPPORTUNITE.**

Mme DALLOT revient sur les trois projets présentés précédemment et propose de reprendre la grille d'analyse qui permettra ensuite de voter.

- **« Une nouvelle vie pour le musée St Sauveur de Nibelle »**

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action n°5 « Structurer et développer l'offre de culture et d'art de vivre »	8 240 €	Critères discriminants : A Critères essentiels : majorité de B mais aucun D Critères complémentaires : B et C	<b>FAVORABLE</b> (16 voix sur 16 votants)

Préconisation : Les membres invitent l'association à revoir son budget en prévoyant des dépenses sur la communication plus importante et en enlevant les dépenses liées à la réfection des sols.

- **« Aire de Camping-Car à Château-Renard »**

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action N°6 « Structurer et développer l'offre d'hébergement et d'accueil »	9 600 €	Critères discriminants : A Critères essentiels : majorité de B aucun D Critères complémentaires : majorité de B	<b>FAVORABLE</b> (16 voix sur 16 votants)

- **« Création d'un réseau d'acteurs et de sites autour du personnage et de l'œuvre d'André EVE »**

Pour ce dossier M. PARENT quitte la séance, en tant que Président de l'association des Amis d'André EVE et afin de veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

Avis du comité de programmation sous réserve du dépôt d'un dossier complet, de l'instruction réglementaire et de l'obtention des cofinancements :

Fiche action concernée	Montant FEADER Sollicité	Conclusions Grille d'analyse	Avis du comité de programmation
Action N°9 « Coopération interterritoriale et transnationale »	25 772 €	Critères discriminants : A Critères essentiels : majorité de A aucun D Critères complémentaires : A	<b>FAVORABLE</b> (15 voix sur 15 votants)

**AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION POUR AVIS D'ATTRIBUTION**

- Fresque murale et exposition photographique moulins

M. TARTINVILLE ne prend pas part au vote en tant que Conseiller municipal de Briarres-sur-Essonne, et afin de veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

Fiche action concernée	Date Instruction	Montant FEADER engagé	Avis du comité de programmation
Action N°4 « Structurer et développer l'offre de tourisme de Nature »	06 Aout 2019	7 963.02 €	<b>FAVORABLE</b> (15 voix sur 15 votants)



- Domaine de Flotin : espace touristique

M. RICHARD ne prend pas part au vote en tant que Vice-Président à la Communauté de Communes Pithiverais-Gâtinais, et afin de veiller à l'absence de conflit d'intérêt.

Fiche action concernée	Date Instruction	Montant FEADER engagé	Avis du comité de programmation
Action N°4 « Structurer et développer l'offre de tourisme de nature »	16 Juillet 2019	8 520 €	<b>FAVORABLE</b> (15 voix sur 15 votants)

#### QUESTIONS DIVERSES

- Proposition d'un avenant pour prolonger la fin de programmation

M. TARTINVILLE explique que les retards importants de mise en œuvre des GALs Français et les inquiétudes sur la réalisation effective des programmes à fin 2020 ont conduit plusieurs organismes à tirer la sonnette d'alarme. C'est dans ce contexte que l'Etat a sollicité auprès de l'Europe un délai supplémentaire pour la finalisation des programmes LEADER, ce qui a été accepté. La Région Centre Val de Loire a ensuite validé le report de 2 années supplémentaires, ce qui induit une fin de programmation à décembre 2022 (dossiers déposés, instruits et conventionnés).

Compte tenu du rythme de dépôt des pré-projets et de l'instruction sur notre GAL, il est fort probable que la programmation sera terminée bien avant fin 2022. Les fonds d'animation sont quant à eux plafonnés à 25% de l'enveloppe financière, nous sommes en dessous de ce seuil, néanmoins est-il cohérent de reprendre des fonds dédiés aux projets pour financer l'animation et/ou la gestion du programme avec ce délai supplémentaire ?

Mme COATGLAS précise que certains GALs en Région Centre sont déjà dans une situation critique où l'enveloppe est consommée et l'animation déjà au plafond. Un courrier sera prochainement préparé et signé par l'ensemble des GALs à destination de la Région sollicitant un abondement des enveloppes financières pour la fin de programmation. Le programme LEADER étant le seul dispositif à bénéficier d'un délai de réalisation supplémentaire, il est possible qu'il reste des fonds issus de sous-consommation sur les autres lignes du PDR.

Dans ce cadre, la Région et l'ASP proposent la signature d'un avenant à la convention cadre afin de régulariser la date de fin d'opération. Toutefois, après interrogation de l'Autorité de Gestion et de l'Agence de Paiement sur l'incidence de cette signature sur l'article 3.1 de la convention stipulant l'obligation du GAL d'avoir minimum 1 ETP tout au long de la programmation, nous n'avons à ce jour pas eu de retour.

Après différents échanges, les membres décident d'ajourner leur décision sur la signature de l'avenant, dans l'attente d'une réponse de l'Autorité de Gestion. Ce point sera proposé à l'ordre du jour du Comité de programmation de Décembre.

Le prochain Comité se réunira le Mardi 17 Décembre à 9h30.

Ne relevant pas d'autres points à évoquer, MME DALLOT lève la séance à 12h15



COMITE DE PROGRAMMATION GAL PITHIVERAIS&GATINAIS  
Feuille d'émargement - Réunion du 01 Octobre 2019

COLLEGE PUBLIC			
MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature
X BERTHAUD Jean	Excusé	BETHOUL Christophe	
X BEVIERE Monique		COLIN Sébastien	
X DE RAFELIS Lionel		BURON Jocelyn	
X MALET Jean-Jacques		FEVRIER Albert	
X MASSON Clément		GUERINET Patrick	
X LUCAS Nathalie	Excusé	MELZASSARD Corinne	
X ROBINEAU Isabelle		TISSERAND Francis	
NERAUD Frédéric		LARCHERON Gérard	
X TARTINVILLE Yves		BRUCHET Annie	
THION Denis	Excusé	BARRIER Christian X	Excusé

6/10

COLLEGE PRIVE			
MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature
ALERBACK Annie		FONTAINE Alain	
ANGUERA Jean	Excusé	PARENT Arnaud	
BUIZARD-BLONDEAU Maxime		ELAMBERT Alain	
BUTOR Carole		PETOUILLAT Robert	
COULON Jean-Marc		HUCK Timothée	
DALLOT Brigitte		ROUSSEAU Viviane	
di STEFANO Alain		HANNEQUIN Didier	
GODEAU Denis		HUCK Jocelyne	
BOFFIN Nathalie		MORISSEAU Florian	
SOUCHEYRE Didier		Nocturne de Ferrières	
GOUT Jacques	Excusé	PERTOLDI Sylvianne	
LEFEBVRE Jean-Jacques		de TEMMERMAN Anne	
MANCEAU Jean-Louis		MANNEVY Claude	
MICHE Elodie	Excusé	SIMONET Christophe	Excusé
RICHARD Jean		LEGUILLE MAHON Lucie	
SOUCHET Françoise		PAYSE Guy	

19/16

INVITES			
Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature
BESNIER Anne		DEMAUMOND Franck	
de CREMIERS Christelle		FARACO Claire	
GABORET Jalila		MASSON Davy	
VOYER David		BELLOT BERNARD Evelyne	
COUVRAND Nicolas			



**Comité de programmation GAL Pithiverais et Gâtinais**  
**Session du 01 Octobre 2019**

PORTEURS DE PROJET		
<i>Intitulé du projet</i>	<i>Nom des personnes</i>	<i>Signature</i>
<b>Aire de camping car Château-Renard</b>	<b>BENEDIC Marc</b>	
	<b>BURON Jocelyn</b>	
<b>Une nouvelle vie pour le musée St Sauver de Nibelle</b>	<b>ARCHENAUULT Gaspard</b>	
	<b>LEMOINE Yves</b>	
<b>Création d'un réseau d'acteurs et de sites autour du personnage et de l'œuvre du Rosiériste André EVE</b>	<b>PARENT Arnaud</b>	
	<b>NOEL Christine</b>	